

Prévention des conduites addictives en milieu professionnel

Question de société, les conduites addictives ne s'arrêtent pas à la porte des entreprises et des administrations. Les conditions de travail peuvent contribuer à les prévenir ou, à l'inverse, les favoriser. De nombreux établissements souhaitent s'engager dans la prévention des conduites addictives. Mais par où commencer, comment lever les tabous ?

Où en êtes-vous, dans votre structure, en matière de prévention des conduites addictives :
Déployez-vous déjà des actions ? Rencontrez-vous des difficultés ?
Voulez-vous progresser en prévention ?... Et si vous bénéficiiez d'un appui ?



Toute organisation privée ou publique employant du personnel peut bénéficier d'un accompagnement gratuit par l'Anact et soutenu par le Fonds de Lutte Contre les Addictions (FLCA).

Les objectifs de l'accompagnement :

- Dépasser les freins fréquents sur ce sujet
- Interroger les liens entre conduites addictives et conditions de travail.
- Accompagner les structures dans la mise en place de démarches sur-mesure.
- Les aider à s'engager dans la durée en signant la charte ESPER et à progresser vers un environnement de travail favorable à la santé et au maintien en emploi.

3 modalités gratuites, adaptées aux besoins des structures privées et publiques qui souhaitent progresser dans la prévention des conduites addictives.

Information sensibilisation

Dates :

13 avril 2023

29 juin 2023

14 novembre 2023

Petits-déjeuners de 2h00.
Apport de connaissance.
Public : tous les acteurs de
l'entreprise.

1

L'objectif final ? Leur permettre de
s'engager au plus vite et résolument
en adhérant à la charte ESPER* et
ainsi bénéficier ensuite de la formule
« Atelier » ou de la formule « Club ».

Les Entreprises
et les Services
Publics
s'Engagent
Résolument

 **GOVERNEMENT**
Liberté
Égalité
Fraternité

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

Aider les structures à s'engager résolument.

*Le dispositif national ESPER (les Entreprises et Services Publics s'Engagent Résolument), porté par la MILDECA et ses partenaires, répond à la nécessité de briser les tabous et de mobiliser tous les acteurs du milieu professionnel pour la prévention des conduites addictives. Il s'articule autour d'une charte par laquelle les structures s'engagent résolument à agir, d'un club des signataires animé par l'Anact et d'une boîte à outils.

Plus d'informations : www.drogues.gouv.fr

2

Formule « Atelier »

Dates :

12 septembre 2023

28 septembre 2023

19 octobre 2023

23 novembre 2023

07 décembre 2023

5 demi-journées obligatoires.
5 thématiques spécifiques.
Action inter-entreprises.
Public : tous les acteurs de
l'entreprise.

Plus d'infos
et inscription :
www.centre.aract.fr

Formule « Club »

Dates :

14 mars 2023

30 mai 2023

26 septembre 2023

05 décembre 2023

Journées ou demi-journées.
Apport d'un appui technique,
approfondissement de thèmes
spécifiques, échanges de
pratiques.
Public : acteurs d'entreprise
qui ont déjà réalisé un état des
lieux, mis en place des actions.

3